

NUMÉRO DE LA DÉCISION : QCRA08-00059
DATE DE LA DÉCISION : 20081223
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 9-Q-330555-101-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : Q08-04837-2
PERSONNE DÉSIGNÉE : Johanne Lachance

Personne visée

COMMERCE ROYALFED INC.

Demandeur

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom Commerce Royalfed Inc.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

¹Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

²L.R.Q. c. P-30.3.

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE

: GRDN

ANNÉE

: 1997

NUMÉRO DE SÉRIE

: 1GRAA0625VB124602

À L'ACQUÉREUR SUIVANT

: Sélectruck de Montréal S.E.N.C.

Johanne Lachance
Personne désignée